



L'Atelier Pièce Unique organise la **15**^e **édition** du Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye le samedi 17 juin 2023 de 10h00 à 19h00 sur la place du Marché Neuf, en plein centre-ville de St-Germain-en-Laye. Le but de cette manifestation est de faire découvrir au public la **création artistique contemporaine**. Elle accueillera les artistes professionnels **peintres, sculpteurs, photographes, graveurs, aquarellistes ...** (ni artisanat, ni bijoux, ni meubles peints, ni peinture décorative en série...).

Des photos des éditions passées du Marché de l'Art sont visibles sur notre Facebook : http://www.facebook.com/?ref=logo#!/pages/Marche-de-lArt-de-St-Germain-en-Laye/174731215895390

Le règlement du Marché, les frais de participation et le dossier à fournir se trouvent en pages suivantes. Il n'est pas nécessaire d'adhérer à l'association pour participer.

Sur la base du dossier décrit en page suivante, le jury constitué de professionnels, **sélectionnera environ 100 artistes** sincèrement investis dans leur travail.

Les artistes sélectionnés seront informés <u>mi-mai 2023</u> par e-mail. Les dossiers non retenus seront retournés courant mai. Les dossiers sélectionnés seront rendus lors de l'évènement.

Pour toute information complémentaire, envoyer un e-mail à contact@atelier-piece-unique.com.



Règlement du Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye

La candidature au Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye implique l'acceptation de ce règlement. Les frais de dossiers ne sont pas remboursables. Une fois la sélection établie, les candidats sélectionnés pour exposer ne pourront pas prétendre à un remboursement en cas de désistement.

Horaires à respecter impérativement

Les exposants doivent **se présenter** le jour du Marché de l'Art **entre 8h00 et 8h30** précises sur la place du Marché Neuf à Saint–Germain-en-Laye au stand Accueil où ils recevront leur numéro d'emplacement.

L'installation du stand se fait **de 8h00 à 9h30**. Si l'installation n'est pas terminée à 9h30, les organisateurs se réservent le droit d'attribuer le stand à un autre exposant. L'exposant absent ou retardataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

Les stands devront rester entièrement en place **jusqu'à 19h00**, heure du décrochage et démontage des stands. Les véhicules peuvent stationner temporairement autour de la place pour décharger les œuvres. Ils ne sont pas autorisés à stationner sur la place. Il y a un parking public payant sous la place et d'autres alentours.

Description du stand et matériel nécessaire

Dimensions: Longueur 4 m (ou 8 m pour les stands doubles), profondeur 2 m, hauteur 2 m environ, couvert par un toit bâché blanc. Il est fourni sur demande pour chaque stand une table de 1,80 m de long et une chaise. Il n'y a pas de panneau, ni de bâche dans le fond du stand. Prévoir d'apporter un drap blanc ou une bâche blanche ou transparente pour le fond et les côtés du stand, un drap pour recouvrir la table, des systèmes d'accrochage pour les œuvres (crochets «S», chaînes, ficelles...). Prévoir éventuellement chevalets, portecartons, socles pour les sculptures...

ATTENTION, il s'agit d'une **exposition en plein air** et nous sommes à la merci du vent et des intempéries, pensez donc à protéger vos œuvres. L'exposant ne pourra prétendre à aucun remboursement en cas de casse ou de dégradation.

Chaque exposant est responsable de son installation, de ses ventes et du gardiennage de son stand. Les œuvres ne sont pas couvertes par l'assurance de l'organisateur.

L'Atelier Pièce Unique a fait le choix de présenter à ce Marché de l'Art uniquement des peintures, gravures, photographies, sculptures. L'organisateur n'accepte pas de présenter des reproductions d'œuvres, des objets artisanaux, des bijoux, des poteries, des objets manufacturés ou des peintures décoratives en série.

Le stand est mis à disposition de manière individuelle, afin de présenter exclusivement les œuvres originales d'un artiste préalablement sélectionné. Les stands ne doivent pas être partagés entre plusieurs artistes. Les œuvres présentées devront correspondre au dossier qui a été transmis lors de la sélection. Les reproductions (livres, cartes postales, catalogues...) des œuvres de l'exposant sont acceptées dans la mesure où elles sont présentées en complément d'œuvres originales.

Il est interdit de faire de la publicité d'aucune sorte lors du salon et en particulier pour des cours, des associations et des expositions dans le domaine des arts plastiques.

D'une façon générale, pendant toute la durée de la manifestation, le stand devra être bien tenu, de manière à ne pas nuire à l'image de la manifestation ou de la ville. L'organisateur se réserve le droit d'expulser tout exposant dont les œuvres présentées ne correspondraient pas à ce qui est établi ci-dessus ou qui ne suivrait pas le présent règlement, sans que celui-ci puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement.

Droits de reproduction

L'artiste exposant accepte que son stand et les œuvres présentées soient reproduits par l'association Atelier Pièce Unique pour tous ses supports de communication papiers et numériques et ne pourra pas réclamer de droit d'auteur sur les œuvres représentées.

St-Germain-en-Laye, le 13 janvier 2023

Des règles spécifiques pourront s'appliquer en fonction de la situation sanitaire au moment de l'évènement.



Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye

Du samedi 17 juin 2023

Fiche de candidature

à renvoyer avec votre dossier avant le samedi 29 avril 2023.

Si vous souhaitez participer à la sélection pour cet évènement, **merci** de bien vouloir compléter cette fiche et la faire parvenir par courrier postal simple, accompagnée des éléments indiqués

Catégorie (à coc	her) :			
Peinture	☐ Sculpture	Photo	Autre (préciser)	
Nom:				
Prénom :				
Nom d'artiste (tel qu'il sera affiché sur votre stand) :				
Adresse :				
Téléphone :				
E-mail :				
N° Siret :				
Site web :				
Le candidat conf Germain-en-Lay		nnaissance et acc	epter le règlement du marché de l'art de Saint	
Date :				
Signature				



Marché de l'Art de St-Germain-en-Laye

Samedi 17 juin 2023

Dossier de candidature

Envoyer les éléments suivants (cocher les cases correspondant à votre envoi) :

1.	Fiche de candidature complétée et signée		
2.	CV artistique		
3.	10 photos représentatives du travail que vous exposerez, avec indication du format,		
	de la technique et de la date de création		
4.	Une enveloppe A4 à vos nom et adresse, affranchie pour plus de 250 gr (6 timbres		
	Lettre) pour le retour du dossier ou l'envoi de flyers.		
5.	Frais de dossier de 5 € (chèque encaissé à réception) sauf pour les moins de 26 ans.		
	□ je joins un chèque de 5 € à l'ordre de « Atelier Pièce Unique »		
	☐ j'ai moins de 26 ans et je joins une copie de ma carte d'identité		
6.	Frais d'exposition (chèque renvoyé avec le dossier en cas de non sélection) :		
	☐ Stand de 8 m² - Tarif jeune talent : 50 € pour les moins de 26 ans		
	☐ Stand de 8 m² - Tarif normal : 125 €		
	☐ Stand double de 16 m² : 250 €		

Le dossier complet, avec le(s) chèque(s) à l'ordre de « Atelier Pièce Unique », est à faire parvenir par courrier normal avant le samedi 29 avril 2023 à :

Atelier Pièce Unique 1 place du lavoir Fourqueux 78112 Saint-Germain-en-Laye

L'organisateur éliminera d'office les dossiers incomplets et n'ira pas chercher les recommandés à la poste. Les dossiers numériques ne sont pas acceptés, dossiers papier uniquement.

Règlements par chèques uniquement, à l'ordre de « Atelier Pièce Unique ».

Envoyer 2 chèques séparés :

- 1 pour les frais de dossier de 5 € (encaissé à réception) et
- 1 pour les frais d'exposition (encaissé si sélection ou renvoyé).